

AVIS

DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Bovernier porte à la connaissance du public que **Mme Sylvie Bloyet**, domicilié à Prayon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement : **parcelle n° 1093, 1932 Les Valettes (Bovernier)**
Enseigne : **Café-restaurant Les Gorges du Durnand**
Prestations : **Mets/boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter et hébergement**
Heures d'ouverture/fermeture : **Lundi à jeudi et dimanche de 08h00 à 23h00**
Vendredi et samedi de 08h00 à 02h00
Début d'activité : **dès autorisation**

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au 4 avril 2022.

Administration communale